AR Prefecture

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEPT NOVEMBRE (07/11/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 31 octobre 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les guestions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: 26 M. Romain LOPEZ, Maire,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**.

Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Laure POUTEAU, M. Frédéric GENRIES, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Estelle HEMMAMI, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES: 7

M. Jérôme POUGNAND (Représenté par Monsieur Luc PORTES), Adjoints

Mme Danièle SCHATTEL (Représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Jessie COTINET (Représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Madame Any DELCHER), M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. DUPARC Robert (Représenté par Monsieur Franck BOUSQUET), Mme Marie CAVALIE (Représentée par Madame Estelle HEMMAMI), Conseillers Municipaux.

Madame Claudine MATALA est nommée secrétaire de séance.

LOGEMENT SOCIAL

13 – 07 novembre 2024

13. Transfert partiel de la compétence « Logement social » de la commune de Moissac au CCAS

48 E S

Rapporteur: Madame MATALA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Moissac du 25 mars 2021, portant sur le transfert de la compétence logement ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS de Moissac du 31 mars 2021, portant sur le transfert de la compétence logement ;

AR Prefecture

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Moissac du 07 mars 2024, portant sur les conventions de réservation de logements sociaux et de gestion en flux ;

Considérant que l'action publique en faveur du logement social gagnera en efficacité en étant exercée par le CCAS, établissement mettant en œuvre la politique sociale communale.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité.

PROPOSE le transfert partiel de la compétence logement social de la commune de Moissac vers le CCAS à compter de ce jour ;

PROPOSE au CCAS de prendre les délibérations relatives à la thématique du logement social ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision, et faire tout ce qui est requis pour en poursuivre l'application.

Pour copie conforme Moissac, le 08 novembre 2024

Le secrétaire de séance,

Claudine MATALA

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :